



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL17-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

17. VENDÉE EAU – AMÉNAGEMENT DES ZONES TAMPONS HUMIDES ET REBOISEMENTS À ENJEU EAU – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION N°25-CTSNA-110 – Rapporteur : Christian RONDEAU

Dans le cadre du Contrat Territorial en vigueur, visant à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles sur le bassin versant du barrage de la Bultière, il est envisagé de réaliser des travaux de plantation de haies situées en zone urbaine ou en voie d'urbanisation sur les parcelles N°1247, 2429 et 2430 section OR (entre Bellevue et le Mont des Alouettes).

Les travaux prévoient une haie arbustive et buissonnante (HAIE 1) et un regarnissage (HAIE 2). Cette plantation évite l'érosion des sols et limite la pollution (aérienne et du sol).

Les travaux répondent aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement (SDAGE).



La maîtrise d'ouvrage des travaux pour les zones tampons humides est du ressort de Vendée Eau dans le cadre du Contrat Territorial en vigueur. Une convention doit être établie afin de définir les modalités techniques et financières des travaux ainsi que les modalités de gestion, d'entretien et d'exploitation des haies.

Vendée Eau fournit le jeune plant, les tuteurs pour les arbres de haut jet, et la protection anti-gibiers

Les travaux restant à la charge de la commune des Herbiers sont :

- Le travail du sol avec sous-soleuse,
- La fourniture du paillage et l'entretien des ouvrages

L'aide apportée par Vendée Eau sera de 8 000€ HT maximum sur la durée du contrat territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de convention de Vendée Eau ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 28 avril 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention relative à l'aménagement des zones tampons humides et reboisement à enjeu eau n°25-CTSNA-110,
- autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention N°25-CTSNA-110 ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026
Notifié le :